

LA VILLE DE SAINT-FONS

RECRUTE UN/E ENSEIGNANTE – FLUTE TRAVERSIERE (10h)

Cadres d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

L'Ecole municipale de musique Guy Laurent dispense 20 cours d'instruments différents et une quinzaine de pratiques collectives, le tout articulé autour d'enseignements de formation musicale. Une programmation musicale rythme l'année et met en avant l'implication des enseignants et des élèves répartis dans les trois départements : le département « Musiques à l'école » compte les restitutions de projets scolaires prévus les mois de mai et de juin, le département « Classique » compte les SainFFoniales, et le département « Jazz et Musiques actuelles » compte le Saint-Fons Jazz. Autour de la Fête de la musique en juin, une semaine Portes ouvertes est organisée de manière à accueillir et renseigner les publics, et instaurer des moments conviviaux dans la structure. Rattachée au Pôle culturel de la ville de Saint-Fons, constituée de 4 équipements culturels, l'école de musique-CRC participe à la mise en œuvre de la politique culturelle de la ville. Géographiquement, elle est située au cœur du quartier prioritaire intercommunal Clochettes – Minguettes, où est lancé un plan important de renouvellement urbain mobilisant la Ville, la Métropole et l'ANRU. Elle fait partie de l'Espace Léon Blum, qui concentre les services municipaux culturels suivants : Médiathèque des Clochettes et le CAP (centre d'arts plastiques).

La Ville de Saint-Fons compte 19 617 habitants.

Placé sous la responsabilité de la direction de l'Ecole municipale de musique, l'enseignant-e assure la mise en œuvre du projet d'établissement à travers l'enseignement de flûte traversière, avec les missions suivantes :

- Participation à tous les temps de promotion de la classe (parcours découverte, temps de présentation en fin d'année scolaire...)
- Part active à la vie du Département classique
- Implication dans les pratiques collectives du département (2 sessions de Parcours Découverte et la pratique collective intitulée « Musique de chambre »)

Les activités attendues sont les suivantes :

- Enseignement de la flûte traversière en cours individuel ou semi-collectif (9 élèves en cours d'instrument)
- Participation aux temps de finalisation réguliers et ponctuels de l'école (auditions, SainFFoniales du 30 mai au 2 juin)
- Participation aux ateliers de parcours découverte de l'école (15 élèves répartis sur deux sessions)

- Participation aux temps de réunion de l'équipe en plénière et en département esthétique

Dans le cadre de ses missions, l'enseignant-e est en lien avec l'ensemble du service (équipe technique, administrative et pédagogique) et non seulement le département classique, les élèves et familles ainsi que l'ensemble des publics de l'Espace Léon Blum.

Profil souhaité :

DE indispensable

Connaissance institutionnelle de la fonction publique et de ses obligations

Qualités recherchées :

Bienveillance

Inventivité

Esprit d'équipe

Une expérience similaire est un plus.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Contrat à durée déterminée du 1er avril 2022 au 7 juillet, en remplacement de l'enseignante en congé maternité.

Poste à temps non-complet – 10 heures hebdomadaires (mi-temps)

Rémunération statutaire des cadres d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Lieu de travail : Ecole Municipale de Musique Guy Laurent – Espace Léon Blum – Place du Pentacle - Saint-Fons

Particularités (contraintes/difficultés ou autres...) : Disponibilité en soirée les jours d'enseignement + pendant les SainFFoniales (du 30 mai au 2 juin 2022).

Si cette offre vous intéresse, merci d'adresser un courrier à l'attention de : Monsieur le Maire de Saint-Fons – Hôtel de Ville – 1 place Roger Salengro – BP 100 – 69195 SAINT-FONS CEDEX

OU par courriel : ressourceshumaines@saint-fons.fr / cjourdain@saint-fons.fr **avant le 5 mars 2022.**

Renseignements auprès de : ressourceshumaines@saint-fons.fr

OU Cécile JOURDAIN / Directrice administrative de l'Ecole municipale de Musique Guy Laurent / par courriel : cjourdain@saint-fons.fr